



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 780-17**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 14 novembre 2022, le règlement suivant :

780-17 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 780 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE REMPLACER L'ANNEXE A

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

DONNÉ À ROSEMÈRE CE 17 NOVEMBRE 2022.

La greffière,

Me Catherine Adam, OMA